

ALFRED REBOUX  
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:  
Année-Touscours: Trois mois... 12.00  
Six mois... 24.00  
Un an... 36.00

Souscription, Paris, Seine, Alpes,  
Trente mois... 15.00  
La France et l'Étranger, les frais de poste  
en sus.  
Le prix des Abonnements est payable  
Avance. — Tous abonnements continus,  
peut étre annulé sans préavis.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est dédié aux ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES.

SOCIÉTÉ DE PARIS

1 <sup>e</sup> JUIN	
(Service gouvernemental)	
3 0/0.	64 95
4 1/2.	93 60
Emprunts (5 0/0).	103 50
2 JUIN	
3 0/0.	64 85
4 1/2.	93 40
Emprunts (5 0/0).	103 50

Service particulier du Journal de Roubaix.

À ce moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour.

Actions	Banque de France	3950 00
»	Société générale	568 00
»	Credit foncier de France	902 00
»	Chemins autrichiens	655 00
»	Lyon	920 00
»	Est	542 00
»	Ouest	576 00
»	Nord	9172 00
»	Midi	695 00
»	Suez	673 00
6 0/0	Péruvien	69 3/4
Actions	Banque ottomane (ancienne)	670 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	588 00
Londres cour		23 23
Crédit Mobilier		238 00
Ture		44 00

DÉPÉCHES COMMERCIALES  
Service particulier du Journal de Roubaix

New-York, 1<sup>e</sup> Juin.  
Changesur Londres, 4.37 1/2 ; change sur Paris, 5.15  
Valeur de l'or, 116 1/8  
Café good fair, (la livre) 17 1/4  
Café good Cargoes, (la livre) 18  
Marché calme.

Dépêches de MM. Schiardhausen et C° représentées à Roubaix par M. Bulteau-Denebautz.

Havre, 1<sup>e</sup> juin.  
Marché toujours calme, sans changement appréciable.

Liverpool, 1<sup>e</sup> juin.  
Cotons : Ventes 8,000 b. Marché soutenu.

New-York, 1<sup>e</sup> juin.  
Pêche.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 2 juillet  
Ventes 12,000 balles. Fermes livrables plus chères.

Havre, 2 juillet  
Ventes : 500 b. Inchangés. Marchés soutenus.

New-York, 2 juillet.  
Recettes de 4 jours 6,600.

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 3 JUIN 1875.]

- 21 -

## PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

VIII. — LE TRIPLE CERCUEIL.

(Suite).

— Les hommes n'accomplissent pas de prodiges, monsieur le comte... répondit le docteur Sérénau avec tristesse. Je ne viens point apporter de soulagement à une maladie, mais constater un décès... Vos yeux-mêmes, monsieur... la rigidité cadavérique existe... le froid a gagné les extrémités, le souffle ne terrifie pas la glace présentée aux lèvres... l'œil atone garde une désespérante fixité... Vous n'avez rien à vous reprocher... la santé de la marquise était parfaite hier...

— Mais Tangy ! Tangy ! s'écria Florent.

— M. le marquis est chrétien... dit le docteur d'une voix grave.

ROUBAIX 2 JUIN 1875.

### Bulletin du jour

Le conseil des ministres s'est réuni hier. Aucune décision importante. La situation reste à peu près la même; on croit toutefois que les complications ministérielles qui avaient paru devoir surgir avant la discussion de la loi électorale, sont en voie d'apaisement.

Le cabinet maintient ses propositions en ce qui touche les lois constitutionnelles et le scrutin d'arrondissement. Il accepte l'ordre de discussion adopté par la commission constitutionnelle et ne paraît pas devoir demander la priorité de la discussion en faveur de la loi électorale.

Le conseil a discuté ensuite l'amendement adopté hier par la commission des Trente; on se rappelle que cet amendement donne aux assemblées le droit de se convoquer extraordinairement lorsque le tiers de leurs membres en font la demande. Le projet du gouvernement demande la moitié. Le conseil a repoussé cet amendement comme favorisant uniquement les minorités.

L'Assemblée nationale à réuni hier président M. d'Audiffret-Pasquier par 431 suffrages sur 521 votants. MM. Martel, Ducrèze, de Kerdel et Ricard ont été nommés vice-présidents. MM. Caze-nove de Pradines, Voisin, de Séguin, Bourdon, Duchâtel et Lamy ont été élus secrétaires.

La commission des lois constitutionnelles a adopté hier un amendement de M. Ricard portant qu'en cas de décès ou de démission du président, les Chambres se réuniront immédiatement et de plein droit. Tous les articles ont été adoptés, avec un amendement à l'article 7 portant que la guerre ne pourra pas être déclarée sans l'assentiment de la Chambre. L'ensemble du projet a été voté.

Une discussion importante a eu lieu, le 31 mai, à la Chambre des Lords. Le débat provoqué par le comte Russell et relatif aux derniers incidents diplomatiques, a fourni l'occasion au comte Derby d'entrer dans des détails qui confirment la réalité de la crise qui a failli nous mettre, au moment où nous nous y attendions le moins, dans une situation difficile vis-à-vis de l'Allemagne. Nous ne saurons dissimuler que ces indications suffisent à établir la nécessité qui nous est imposée de redoubler de patience et de prudence en ce qui concerne la direction de notre politique intérieure et extérieure.

La Chambre des Communes a rejeté la proposition de lord Hartington relative à l'exclusion des journalistes de la salle. Elle a adopté la proposition de M. Disraeli à ce sujet portant que si, dans une séance de la Chambre un membre quelconque remarque que des étrangers sont présents, le président posera immédiatement la question (sans permettre aucun débat ou amendement) de savoir si l'ordre sera donné aux étrangers de se retirer.

Le ministre de la justice de Belgique a conféré avec la commission spéciale sur le projet de loi à présenter à la Chambre, en exécution de l'engagement pris par le gouvernement dans la note adressée au gouvernement allemand. La commission a adopté le provisoire. Il est probable que le projet pourra être soumis à la Chambre la semaine prochaine.

Le Pays rompt une lance contre les scrutins de liste. C'est pour lui « une affaire d'honneur, attendu que Napoléon III, a flétri solennellement ce scrutin de liste, qui faussait les élections. »

L'Ordre engage le centre droit à s'habiter à l'idée que c'est au suffrage universel qu'appartient la solution du pro-

### REVUE DE LA PRESSE

Le Bien Public constate avec satisfaction que la Commission des Trente comprend deux choses : 1<sup>e</sup> l'impatience de la France républicaine qui veut se reconstruire; 2<sup>e</sup> la nécessité pour l'Assemblée de céder la place à la France. « Il faut en finir ! Voilà, dit le Bien Public, le mot qui est sur toutes les lèvres; le mot qui explique tout, qui promet tout. Et puisqu'on veut en finir, peu importe comment on en finit. Toutefois, lorsque cette fin est un commencement! Le commencement a redouté des factions, si espéré du pays ! Les lois organiques seront donc ce qu'il faut qu'elles soient... pour être amendées. En fait d'organisme, le meilleur organisme est encore celui des élections qui changeront la source et par conséquent la nature de la loi ! En fait de constitution, la meilleure constitution est encore la souveraineté nationale en exercice. »

Le Temps dit que « si vraiment MM. Dufaure et Buffet ont voulu inscrire dans la loi un moyen compliqué, mais certain de réunir les Chambres hors de l'initiative du pouvoir exécutif, ils ne pourraient sans grande difficulté faire opposition à l'amendement de la Commission; si le droit de convocation spontanée, ajouté-t-il, n'a été reconnu pour la forme et sans idée d'application, mieux valait le nier tout de suite. »

Le Français soutient que le vote par arrondissement est la dernière forteza du parti conservateur en France. « C'est en sauve le scrutin d'arrondissement, dit-il, que les membres du groupe Lavergne pourront se venger des reproches que leur conduira leur à parfois attirer de la part de certains conservateurs. La République française et le Rappel, qui demeurent les avocats les plus ardents du scrutin de liste, sont visiblement gênés de cette contradiction, et le premier de ces journaux répétait encore ce matin, non sans quelque amertume, à l'Echo qui, disait-il, « sacrifie tout ce qu'il a d'éloquente et de papier à exalter le scrutin d'arrondissement. » On le voit, la lutte est bien engagée, et si le résultat est encore incertain, on peut cependant avoir bon espoir. Comme nous l'avons dit plusieurs fois, tout dépend de la droite. »

La Patrie soutient que tous les conservateurs ont le devoir commun de voter pour le scrutin d'arrondissement, ainsi hier au scrutin d'arrondissement, dit-il, que les membres du groupe Lavergne pourront se venger des reproches que leur conduira leur à parfois attirer de la part de certains conservateurs. La République française et le Rappel, qui demeurent les avocats les plus ardents du scrutin de liste, sont visiblement gênés de cette contradiction, et le premier de ces journaux répétait encore ce matin, non sans quelque amertume, à l'Echo qui, disait-il, « sacrifie tout ce qu'il a d'éloquente et de papier à exalter le scrutin d'arrondissement. » On le voit, la lutte est bien engagée, et si le résultat est encore incertain, on peut cependant avoir bon espoir. Comme nous l'avons dit plusieurs fois, tout dépend de la droite. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, c'est que le scrutin d'arrondissement peut seul donner une représentation nationale qui soit l'expression unique qui supprime toutes hésitations : cette règle invariable consiste à voter tout l'opposé de ce que voteront les radicaux. »

Le Journal de Paris dit que « les conservateurs ont une raison de préférer le scrutin d'arrondissement au scrutin de